



## DIALOGUE TRIPARTITE

Société Civile - Tunisie - Union Européenne

### RÉALISATIONS, RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES

MOBILISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE  
POUR LE SUIVI DES RELATIONS ENTRE  
LA TUNISIE ET L'UNION EUROPÉENNE



EuroMed Rights  
EuroMed Droits  
الأورو-متوسطية الحقوق

Juin 2019



EuroMed Rights  
EuroMed Droits  
الأورو-متوسطية للحقوق



## **Synthèse des activités et des recommandations**

**Projet**

**Dialogue Tripartite**

**« Société civile-TN-UE »**

**« Mobilisation de la société civile pour le suivi des relations  
entre la Tunisie et l'Union européenne »**

– Juin 2019 –

# Table des matières

I. Présentation du contexte et du projet.....	4
II. Objectifs du projet .....	5
III. Méthodologie .....	7
IV. Activités du projet .....	7
1. Conférences de presse de lancement du projet .....	7
2. Groupes de travail thématiques .....	8
3. Les ateliers régionaux de lancement.....	9
4. Sous-comités thématiques : .....	10
5. Actions de plaidoyer .....	10
6. Sessions de formation :.....	10
7. Conférences régionales de restitution et de capitalisation : .....	11
8. Conférences thématiques .....	11
9. Production écrite et publications.....	12
10. Conférence nationale de clôture .....	12
V. Descriptif des thématiques et recommandations .....	13
1. Droits des femmes et égalité homme-femme .....	13
2. Droits des justiciables et réforme de la Justice.....	14
3. Droits des migrants et des réfugiés.....	16
4. Droits économiques et sociaux.....	18
VI. Impact du projet.....	20
VI. Perspectives des relations entre la Tunisie et l'UE .....	24
VII. Défis et perspectives du projet.....	26
Annexe I. Composition des GTs thématiques : .....	27
Annexe II Composition du Groupe des experts : .....	29
Annexe III Composition du Groupe mixte : .....	29
Annexe IV .....	30

## I. Présentation du contexte et du projet

Depuis la révolution de 2011, la Tunisie a pu accomplir des progrès considérables sur le plan des droits humains et des libertés fondamentales. D'une part, l'adoption d'une nouvelle Constitution, proclamée le 26 janvier 2014, qui garantit globalement les principaux droits et libertés et qui met en place les fondements d'un Etat de droit, et, d'autre part, l'organisation d'élections législatives, présidentielles et municipales libres et démocratiques, ont débouché sur la mise en place des nouvelles institutions de l'Etat. Cependant, beaucoup reste à faire pour traduire dans la pratique, les lois adoptées et harmoniser l'ensemble de l'arsenal législatif avec la Constitution et les Conventions internationales ratifiées par la Tunisie.

Malgré une évolution globalement favorable sur le plan politique – qui a été rendue possible grâce à la mobilisation massive de la société civile qui a pris les devants de la scène notamment à travers la facilitation du dialogue national – les autorités tunisiennes se retrouvent aujourd'hui face à de nombreux défis : une instabilité politique persistante et les dysfonctionnements de la gouvernance liés au retard de la mise en place d'un Etat de droit effectif ; l'absence de la Cour constitutionnelle, l'absence d'un projet de loi relatif à l'instance constitutionnelle en charge du développement durable et du droit des générations futures, ce qui est de nature à impacter les choix des modèles économiques ; le retard pris pour la mise en place d'autres Instances (Instance Nationale de Lutte Contre la Corruption et Instance Constitutionnelle des Droits de l'Homme).

En outre, sur le plan social et économique, la révolution tunisienne a montré l'échec du modèle économique actuel qui a favorisé les impératifs de la croissance aux dépens du développement réel et effectif, les équilibres financiers aux dépens des équilibres réels et de la lutte contre les inégalités entre les régions et les classes sociales. Les différents gouvernements qui se sont succédé après la révolution n'ont pas encore réussi à mettre en place un modèle économique qui prend en considération les attentes et aspirations des tunisiens et tunisiennes, notamment en ce qui concerne la création d'emplois dignes et le développement de l'ensemble de leurs droits économiques et sociaux. Les libertés individuelles et les droits des femmes continuent à être victimes d'attaques continues.

D'un autre côté, au lendemain de la révolution, la relance des relations entre la Tunisie et l'UE a été consacrée par la conclusion d'un « Partenariat pour la démocratie et la prospérité partagée avec le Sud de la Méditerranée », le « Partenariat Privilégié » (19 novembre 2012). En outre, le Plan d'Action pour la période 2013-2017 ainsi que les différents instruments financiers destinés à aider la Tunisie – notamment l'Instrument Européen de Voisinage – devaient déboucher sur une intégration économique et sociale ainsi qu'un rapprochement entre les peuples sur la base d'un processus d'appropriation et de convergence globale. Cette démarche a été concrétisée par l'ouverture de négociations relatives à un Partenariat pour la Mobilité (PpM) et à un Accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA).

Le Plan d'Action UE-Tunisie 2013-2017, traduit la volonté des deux parties de développer un partenariat orienté sur des objectifs relatifs à la démocratie et aux droits de l'Homme notamment les droits des femmes, les libertés fondamentales, les droits des réfugiés ainsi que la réforme de la Justice. Parmi les axes d'intervention énoncés, le Plan d'Action prévoyait explicitement un engagement à renforcer le rôle et les capacités de la société civile.

Dans un contexte volatil, en pleine mutation, où les relations entre la Tunisie et l'UE ont un impact direct considérable sur les droits des citoyennes et des citoyens tunisiens, il est nécessaire d'assurer une implication active et effective de la société civile dans la réflexion, la mise en œuvre et le suivi des relations entre la Tunisie, l'UE et ses Etats membres afin qu'elle puisse contribuer à assurer que les droits humains, les principes démocratiques et les aspirations des peuples soient pris en compte.

C'est dans ce cadre qu'est né le projet du Dialogue Tripartite : Société Civile – Tunisie – Union Européenne piloté par EuroMed Droits qui travaille pour le respect des droits humains dans la région euro-méditerranéenne depuis l'année 1997 et qui compte 80 membres (organisations, institutions et personnes réparties dans 30 pays de la région euro-méditerranéenne) dont quatre tunisiens (la Ligue Tunisienne des Droits de l'homme, l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates, le Forum Tunisien des droits économiques et sociaux et le Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie).

Ce projet, débuté en janvier 2014, avec une phase pilote de 18 mois, est rentré dans une deuxième phase à partir de janvier 2016 et ensuite dans une troisième, de capitalisation, à partir de décembre 2018.

## **II. Objectifs du projet**

Le projet possède un triple objectif :

- Instaurer un véritable dialogue tripartite entre la société civile, les autorités tunisiennes et l'UE concernant les enjeux majeurs, liés aux droits Humains, auxquels la Tunisie fait face, afin de contribuer à renforcer la cohérence des relations Tunisie-UE avec le processus démocratique et les principes des droits de l'Homme tels que proclamés dans la déclaration universelle des droits de l'Homme.
- Dans l'objectif d'influencer les politiques tant tunisienne qu'européenne en matière de droits humains, d'Etat de droit et de démocratie, renforcer les capacités de la société civile à promouvoir le respect des droits humains et les principes démocratiques, par le biais notamment de formations spécifiques, de publications de rapports et d'échanges d'expériences permises par des sessions de travail auxquelles sont associées des experts et des universitaires, outre des représentants d'ONGs nationales et internationales. Ce renforcement de capacités permet également de favoriser l'émergence d'une génération d'acteurs de la société civile et de développer leur expertise sur les

outils de communication, de plaidoyer, des Institutions de l'UE ainsi que sur le fonds des questions débattues.

- Mobiliser la société civile dans le suivi des relations UE-Tunisie, notamment à travers le réseautage entre les ONG de différents horizons, générations et régions, pour renforcer les libertés fondamentales dans le pays, et veiller à ce que les droits humains soient garantis, respectés et renforcés tant au niveau national que dans l'ensemble des Accords passés entre la Tunisie et l'UE dans le cadre du partenariat liant les deux parties.

Concrètement, le projet a contribué à la construction d'une culture de mobilisation et de suivi tant des politiques de l'Etat en matière des droits humains que des relations Tunisie-UE. Il a visé également à former de nouvelles ONG, principalement parmi les jeunes et celles installées dans les régions, et à distribuer le savoir-faire et les compétences précédemment acquises dans les différentes régions du pays.

En particulier, cette action a permis la mobilisation de la société civile tunisienne autour des politiques, des processus législatifs ainsi que du rôle qu'elle-même pouvait jouer dans ces derniers au niveau national. Le deuxième volet de cette mobilisation a concerné les questions portant sur la définition des objectifs, de la mise en œuvre et de l'évaluation des relations UE-Tunisie en matière des droits humains et de la démocratisation, telles que définies par l'Accord d'Association, la Politique Européenne de Voisinage (PEV), et par les documents et réunions politiques et techniques de référence tels que :

- Le Plan d'Action UE-Tunisie ;
- Les rapports de suivi annuels ainsi que les rapports Pays dans le cadre de la PEV révisée ;
- Les rapports sur l'état des relations UE-Tunisie dans le cadre de la PEV révisée de la Commission européenne et du Service européen pour le service extérieur ;
- Les communications de la Commission Européenne ainsi que les résolutions du Parlement européen,
- La feuille de route de consultation de la société civile élaborée dans le cadre de la Communication COM (2012)492 ;
- Le cadre unique d'appui pluriannuel (« Single Support Framework ») et les documents de programmation annuelle dans le cadre de l'Instrument Européen de Voisinage ;
- Les instruments financiers de l'UE, et les interventions relatives aux droits de l'Homme et à l'égalité hommes-femmes ;
- Les réunions des Conseils d'Association ainsi que des comités d'association ;
- Les réunions des sous-comités thématiques entre l'UE et la Tunisie ;
- Les priorités stratégiques pour la Tunisie ;
- Les Accords en négociation entre la Tunisie et l'UE relatifs au Partenariat pour la Mobilité et à l'Accord de Libre Echange Complet et Approfondi.

### **III. Méthodologie**

Les objectifs généraux et spécifiques du projet ont été poursuivis à travers les outils suivants :

1. Mise en place de quatre groupes de travail thématiques composés de représentants des associations les plus actives sur la scène publique ainsi que d'universitaires, de journalistes et d'experts ;
2. Sessions de travail et réunions périodiques de sous-comités mandatés par les groupes de travail (GT) pour approfondir des questions spécifiques ;
3. Association des autorités tunisiennes et européennes aux sessions et partage de la documentation et de l'information avec les deux parties ;
4. Production de recommandations, de Communiqués de presse conjoints avec les membres et partenaires ainsi que de fiches thématiques ;
5. Formation des membres des GTs pour leur permettre d'avoir plus d'impact et d'influence ;
6. Production d'études permettant l'acquisition de connaissances et le renforcement des capacités de la SC ;
7. Communication (à travers les conférences de presse, les conférences régionales, l'intégration des médias dans la démarche) ;
8. Plaidoyer (au niveau national et à l'étranger) ;
9. Organisation des consultations de la SC en amont des sous-comités du Conseil d'Association et des rounds de négociation.

### **IV. Activités du projet**

#### **1. Conférences de presse de lancement du projet**

La deuxième phase du projet, démarrée en 2016 a été lancée par une conférence de presse - le 07 avril 2016 assurée par M. Michel Tubiana, président d'EuroMed Droits, M. Kamel Jendoubi, Ministre tunisien chargé des relations avec les instances constitutionnelles, la société civile et les droits de l'Homme et M. Johannes Hahn, Commissaire Européen à la Politique Européenne de Voisinage et aux Négociations d'Élargissement, et en présence des représentants des organisations de la société civile impliqués dans le projet depuis 2014.

En outre, une deuxième conférence a été organisée à Bruxelles avec la Commissaire Cécilia Malmstrom, M. Kamel Jendoubi, M. Michel Tubiana et la société civile européenne.

Ces événements ont permis de rappeler aux médias les outputs et les conclusions de la première phase du projet (Janvier 2014 – Juin 2015) et d'annoncer le lancement de la nouvelle phase. Elles ont permis également de sensibiliser l'opinion publique autour de l'importance des relations entre la Tunisie et l'UE ainsi que les enjeux et les défis qui lui sont relatifs.

## **2. Groupes de travail thématiques**

Ce projet a été réalisé à travers la mise en place de quatre groupes de travail, chacun spécialisé dans une thématique et composé chacun de plus de 30 représentants des associations tunisiennes les plus dynamiques sur la scène publique ainsi que des experts de la société civile nationale et internationale, des universitaires. Les groupes ont été répartis comme suit :

- « Droits des femmes - égalité homme femme »,
- « Droits des justiciables et Réforme de la justice »,
- « Droits des migrants et des réfugiés »,
- « Droits économiques et sociaux ».

Chacun de ces groupes s'est réuni 3 fois entre 2014-2015 (1<sup>ère</sup> phase pilote) et 4 fois entre 2016-2018 (2<sup>ème</sup> phase) lors de sessions de travail de deux jours, qui ont représenté l'occasion d'échanger sur des questions particulières liées à chaque thématique, d'en débattre et d'émettre des recommandations communes, partagées par l'ensemble des Représentants du groupe. Par ailleurs, des représentants des autorités tunisiennes (Ministères et ARP), de la Délégation de l'UE à Tunis, ainsi que des programmes financés par l'UE en Tunisie ont été invités lors de ces sessions afin de créer des espaces d'échanges constructifs dans la droite ligne de l'objectif même du projet, à savoir l'enracinement d'une nouvelle tradition de dialogue tripartite.

Ces sessions de travail ont permis aux organisations participantes de :

- Être impliquées dans une dynamique de réseautage et de travail conjoint ;
- Développer leurs connaissances des mécanismes, du cadre institutionnel des relations entre la Tunisie et l'UE, du fonds des questions en discussion, ce qui a permis une progressive professionnalisation des OSC dans les thématiques abordées ;
- Développer la capacité de communiquer autour des opportunités et des enjeux des relations entre la Tunisie et l'UE, notamment à travers des communiqués de presse ou des initiatives conjointes ;
- Promouvoir les droits humains et les réformes démocratiques à travers les relations entre la Tunisie et l'UE.

En outre, pour donner suite aux recommandations faites par les membres des différents groupes de travail, impliqués dans le projet de dialogue tripartite avant juillet 2017, une session de travail extraordinaire qui a réuni l'ensemble des groupes s'est déroulée en juillet 2017, et ce dans un triple but :



- Développer une compréhension commune des différentes problématiques spécifiques traitées par les quatre groupes de travail, des enjeux liés au partenariat tuniso-européen et élaborer des pistes de réflexion sur les perspectives de coopération entre la Tunisie et l'UE ;
- Présenter les recommandations élaborées par les différents groupes de travail et échanger autour de la méthodologie adoptée pour le suivi et le plaidoyer ;
- Réfléchir aux synergies à développer entre les différents groupes.

### 3. Les ateliers régionaux de lancement

La deuxième phase du projet a prévu une série de conférences de lancement organisées dans les régions et qui ont regroupé l'ensemble des gouvernorats de la Tunisie. L'objectif a été d'une part, de promouvoir le dialogue tripartite en favorisant les débats entre les ONGs régionales et les élus représentant les différents partis politiques à l'ARP dans les régions. D'autre part, ces conférences régionales ont fourni une occasion de présenter les diverses recommandations issues des travaux des groupes de la première phase du projet. Enfin, ces conférences ont permis d'affiner les recommandations nationales en y intégrant les spécificités de chaque région et d'enrichir les groupes de réflexion en y intégrant des membres représentant des ONGs locales.

Ces ateliers ont été organisés dans 6 différentes régions :

3-5 Mars 2016	Gabès-Médénine-Tataouine	Jerba
25-27 Mars 2016	Gafsa-Kébili- Tozeur	Tozeur
8-10 Avril 2016	Sfax-Sousse-Mehdia-Monastir	Sousse
22-24 Avril 2016	Kairouan-Kasserine-Sidi Bouzid	Sbitla
6-8 Mai 2016	Béja-Jendouba-Kef-Siliana	Kef
21 Mai 2016	Grand Tunis- Bizerte- Zaghouan- Nabeul	Tunis

Chacune de ces conférences a réuni :

- Des experts de la société civile chargés de présenter les problématiques relatives à ces thématiques ainsi que les recommandations y afférentes ;
- Des députés de l'ARP représentant différents courants de pensée et partis politiques de l'ARP, élus sur leur région ;
- Une centaine d'acteurs de la société civile locale aux fins du partage des principales recommandations et conclusions des groupes de travail thématiques de la phase pilote du projet.

#### **4. Sous-comités thématiques :**

En outre et conformément aux besoins manifestés par les membres de ces groupes, plusieurs sous-comités ont été constitués, notamment pour le suivi des négociations sur le PpM, le suivi de la situation du groupe des demandeurs d'asile rebutés et réfugiés après la fermeture du camp de Choucha , le suivi de l'ALECA, le suivi de différents projets de lois en rapport avec les thématiques (Conseil supérieur de la Magistrature, Statut des magistrats, Cour Constitutionnelle, projet de loi contre les violences faites aux femmes, égalité dans l'héritage, projet de loi sur l'asile, etc.).

#### **5. Actions de plaidoyer**

Les sessions de travail des groupes thématiques ont été suivies par de missions de plaidoyer visant les officiels et les autorités tunisiennes et européennes selon la nature des sujets et des priorités à évoquer.

Les réunions de plaidoyer au niveau national ont visé essentiellement la Présidence de la république, les ministères concernés (la présidence du Gouvernement(Direction UGP ALECA), le Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de la Justice, Ministère du Commerce, Ministère en charge des relations avec les Instances Constitutionnelles, la Société Civile et les Droits de l'Homme, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'enfance), les députés de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP), l'observatoire National de la Migration...). Du côté européen, des missions de plaidoyer ont été régulièrement organisées auprès de la délégation de l'UE ainsi qu'auprès des ambassades des pays membres de l'UE.

Des réunions de plaidoyer, sous forme de consultation tripartite, ont été également coorganisées à l'occasion de la tenue des réunions de haut niveau entre la Tunisie et l'UE telles que : les conseils d'associations, les réunions des sous-comités pertinents pour le projet (droits de l'Homme, sécurité et justice, affaires sociales et migration...).

En outre, quatre missions de plaidoyer se sont déroulées auprès des institutions de l'UE à Bruxelles ainsi que, sept, auprès des Etats membres (une en Allemagne, deux en Belgique, deux en Italie et deux en France). Ces missions de plaidoyer ont été l'occasion de rencontrer les principaux décideurs afin de porter la voix de la société civile tunisienne et les recommandations des différents groupes thématiques du projet.

#### **6. Sessions de formation :**

Compte tenu de la nature des missions de plaidoyer et de la complexité des sujets abordés, EuroMed Droits a organisé des sessions de renforcement de capacités. Ces sessions, ont particulièrement visé les jeunes militants issus des différents groupes de travail et ont porté sur :

- Le renforcement des capacités pour un meilleur plaidoyer (21 – 22 avril 2018) ;
- La communication sur les politiques bilatérales de l'UE et la politique européenne de voisinage (PEV) (13 – 14 octobre 2018).

## 7. Conférences régionales de restitution et de capitalisation :

Cinq conférences régionales de restitution, touchant l'ensemble du territoire, ont été organisées :

23 Mars 2019	Kairouan-Sfax-Sousse-Mehdia-Monastir	Monastir
30 Mars 2019	Béja-Jendouba-Kef-Siliana-Tabarka	Tabarka
20 Avril 2019	Gafsa-Kébili-Tozeur	Tozeur
8 Juin 2019	Gabès-Médenine-Tataouine	Jerba
21 juin 2019	Grand Tunis- Bizerte- Zaghouan-Nabeul	Tunis

Véritable point d'orgue du processus engagé dans le cadre du Dialogue Tripartite, ces conférences régionales ont permis non seulement de procéder à la restitution des recommandations des travaux des groupes thématiques mais de susciter un véritable débat, démontrant ainsi l'intérêt du tissu associatif local (les régions) pour les thématiques étudiées.

L'importance du nombre d'associations, les questionnements et l'acuité des discussions ont répondu pleinement aux objectifs premiers du projet, à savoir, susciter une participation active des associations locales et une forme d'appropriation objective par ces dernières, des problématiques générées par les relations entre la Tunisie et l'Union européenne.

En outre, ces conférences régionales ont permis aux participants de soulever certains points spécifiques à leurs régions respectives (essentiellement sur les droits économiques et sociaux, l'économie sociale et solidaire...) sans pour autant occulter les questions débattues à l'échelle nationale telles que l'égalité successorale Hommes-Femmes ; l'adoption de la loi contre les violences à l'égard des femmes ou la réforme de la justice.

En tout état de cause, et au-delà de l'importance des travaux réalisés au cours de ce projet, ces conférences régionales ont assuré une plus grande visibilité, au niveau des régions, de la coopération existante entre la Tunisie et l'Union européenne.

## 8. Conférences thématiques

Les sessions des groupes de travail ainsi que le travail en groupes restreints, comme en sous-comités, ont permis de développer des initiatives diverses. Ainsi, une journée d'étude sur la situation des migrants en Tunisie a été organisée en mai 2016 en partenariat avec l'Association pour le Leadership et le Développement en Afrique (ALDA), avec pour objectif de développer un plaidoyer et une stratégie d'actions concrètes pour les acteurs de la société civile.

Une conférence intitulée « Tunisie et ALECA entre trébuchement et avancement » a été organisée à Tunis le 20 avril 2018 en partenariat avec l'ASPOMIS (membres de deux groupes de travail), et a concrétisé une recommandation du sous-comité de réflexion (mandaté par le groupe de travail « Droits économiques et sociaux ») chargé du suivi des négociations de l'ALECA. Cette conférence a eu comme objectif de réunir le chef négociateur ainsi que son équipe pour leur présenter les recommandations issues du groupe de travail « Droits économiques et sociaux » ainsi que d'échanger autour des chapitres clé de l'ALECA.

Tout au long de 2018 trois conférences régionales se sont déroulées pour présenter une publication commanditée par EuroMed Droits dans le cadre du projet et produite par une experte, Juge auprès du Tribunal administratif et membre du groupe de travail « Justice », Mme Anware Mnasri, sur l'accès des femmes à la justice. Une rencontre nationale sur le thème « La Tunisie et la migration : Vers une approche fondée sur les droits de l'Homme » a été également organisée en novembre 2018 en partenariat avec l'UGTT, la Fondation Friderich Ebert, l'Organisation Internationale du Travail et le Ministère des Affaires Sociales. Par ailleurs, un évènement coorganisé avec l'ATFD et couvrant les « assises de la société civile pour l'égalité dans l'héritage » s'est tenu en octobre 2018. Enfin, un séminaire sur les lois organiques du pouvoir judiciaire a été organisé en février 2019.

## **9. Production écrite et publications**

Dans la continuité de la méthodologie du projet tel qu'initié en 2014, une attention particulière a été consacrée aux publications, au travail de recherche et de mise en commun des ressources.

Outre les rapports des différentes sessions des groupes thématiques, les récapitulatifs des recommandations, les *policy papers*, les documents de préparation pour les missions de plaidoyer, les notes relatives à la situation des droits humains en Tunisie, trois ouvrages et études ont été publiés dans le cadre de ce projet : « Accès des femmes à la Justice », les « Perspectives des relations entre la Tunisie et l'Europe » et la « Politique Tunisienne de Voisinage »<sup>1</sup> (plus largement présenté dans le chapitre VI de ce document).

## **10. Conférence nationale de clôture**

Pour couronner le travail de mobilisation et de production, effectué sur 3 années, une conférence de clôture nationale a été organisée à Tunis le 21 juin 2019. Cette conférence a réuni outre les membres des 4 groupes thématiques du projet, des représentants de la société civile nationale et internationale, des représentants de la DUE, des autorités tunisiennes, des officiels de l'administration tunisienne, des députés de l'ARP, des fonctionnaires et officiels de l'UE et des ambassades des Etats Membres.

Cette conférence est l'occasion de diffuser le travail effectué tout au long du projet et de restituer les travaux des différents groupes thématiques.

---

<sup>1</sup> Pour un aperçu global des publications, consulter l'Annexe 1

## **V. Descriptif des thématiques et recommandations**

Les groupes thématiques réunis entre 2016 et 2018 ont vu la participation de représentants d'environ 80 ONG les plus actives dans leur domaine (environ 30 pour chaque groupe). Les membres des groupes ont examiné plusieurs sujets d'actualité, selon l'évolution du contexte depuis 2014 et ont produit différentes recommandations.

### **1. Droits des femmes et égalité homme-femme**

La Constitution de 2014 consacre le principe de l'égalité devant la loi entre les citoyennes et les citoyens (art. 21) ainsi que la protection des acquis historiques de la femme tunisienne et leur développement (art. 46). Cette étape dans la concrétisation du respect des droits des femmes et de l'égalité des genres doit maintenant être suivie par la mise en œuvre desdites dispositions, opération essentielle qui suscite des appréhensions de la part des défenseurs des droits humains en Tunisie. Certaines avancées importantes ont été réalisées, notamment l'adoption de la loi contre les violences à l'égard des femmes le 26 juillet 2017 et l'annulation de tous les textes interdisant le mariage d'une tunisienne avec un étranger. Cependant beaucoup reste à faire, y compris pour mettre en œuvre ces dispositions dans la pratique. L'adoption de deux projets de loi – celui sur l'égalité successorale homme-femme et la proposition de loi organique n°2018-71 portant création d'un Code des Droits et Libertés individuelles – est aujourd'hui une priorité qui continuerait l'avancée historique en matière d'égalité hommes- femmes pour le pays mais également pour l'ensemble de la région.

A l'échelle internationale, et bien que les réserves émises à la Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), par l'Etat tunisien, aient été levées, la Déclaration générale reste toujours en vigueur et constitue un frein à la pleine application des dispositions de ladite Convention.

De plus, le travail sur ce thème a eu également l'objectif de garantir que la composante genre soit prise en considération dans tous les programmes de coopération entre l'UE et la Tunisie de manière transversale. Dans sa démarche, le groupe a ainsi pris en considération les besoins des groupes spécifiques et vulnérables notamment les femmes handicapées, les mères célibataires et les femmes sans domicile. Ce travail a enfin été complémentaire et cohérent avec d'autres initiatives appuyées par l'UE dans le domaine du genre, des droits des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes, en particulier le Programme de l'UE en matière de Genre.

La SC a soulevé les recommandations suivantes :

- Adopter le projet de loi sur l'égalité successorale approuvé par le Gouvernement le 23 novembre 2018 ;

- Accélérer la mise en œuvre des mécanismes prévus par la loi contre les violences à l'égard des femmes et garantir leur effectivité et accélérer la mise en place des mécanismes de sa mise en œuvre ;
- Ratifier la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) ;
- Veiller à la mise en place de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ;
- Prendre en compte la dimension genre dans l'élaboration des lois, des budgets de l'Etat et des plans de développement ;
- Ratifier les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), en particulier la Convention 183 et les conventions relatives aux droits économiques et sociaux des femmes, pour garantir l'égalité de rémunération et combattre le chômage des femmes ;
- Adopter le projet du Code des libertés individuelles issu des recommandations de la Commission des libertés individuelles et de l'égalité (COLIBE).

## **2. Droits des justiciables et réforme de la Justice**

La Constitution, en consacrant d'une part, certains droits inaliénables aux justiciables (notamment le droit à un procès équitable) et en permettant, d'autre part, de garantir l'indépendance de la Justice par rapport au pouvoir exécutif, pourrait augurer d'une rupture avec les pratiques de l'ancien régime. Cependant, de nombreux défis restent à relever. L'instrumentalisation et la corruption sur lesquelles s'est appuyée la dictature pendant des décennies ont gangrené toutes les branches du système judiciaire et les mesures prises après la révolution par les gouvernements successifs laissent persister de réels dysfonctionnements : lourdeurs, iniquité du système judiciaire et interférences dans le mode de recrutement et de gestion des carrières des magistrats.

Ce groupe thématique a, par ailleurs, focalisé son attention sur le plan d'action quinquennal pour la réforme du système judiciaire et pénitentiaire et la coopération entre l'UE et la Tunisie en matière de justice.

En outre, il a également visé la question la réforme de la justice et le processus de justice transitionnelle pour s'assurer qu'ils se déroulent conformément aux normes et standards internationaux.

Le travail mené par ce groupe a été complémentaire et cohérent avec d'autres initiatives appuyées par l'UE dans le domaine de la justice, en particulier le Programme d'Appui à la Réforme de la Justice en Tunisie.

Dans ce contexte, les membres du groupe appellent à mettre en œuvre les recommandations suivantes :

- Accélérer la mise en place des institutions prévues par la Constitution, en particulier la Cour Constitutionnelle ;
- Assurer un processus de réforme de la Justice transparent et participatif, reconnaissant la nécessité et l'importance d'impliquer la société civile tunisienne en tant qu'acteur concret dudit processus ;

- Compléter le processus de réforme de la justice par l'adoption des statuts des magistrats judiciaires, administratifs et financiers ;
- Adopter la loi relative à la Cour des comptes ;
- Adopter la loi sur l'organisation et le fonctionnement de l'Inspection conformément à la loi relative au conseil supérieur de la magistrature ;
- Parachever le schéma organisationnel de la juridiction administrative, tel que prévu par la constitution (article 116) et qui comprend une Cour suprême administrative et des tribunaux administratifs de première instance ainsi que des Cours administratives d'appel .On notera qu'actuellement l'organisation actuelle de la juridiction administrative se limite à une seule juridiction (le Tribunal administratif) ayant son siège à Tunis avec douze (12) chambres régionales créées et installées à la veille des dernières élections municipales ;
- Renforcer la capacité des magistrats et des avocats en matière de déontologie pour assurer leur indépendance, leur impartialité et leur intégrité dans le respect de la Constitution tunisienne et des normes internationales en vigueur en la matière ; à cet égard, il convient d'œuvrer pour l'édition d'un Code déontologique commun aux trois corps de magistrats judiciaire, administratif et financier ;
- Informer et sensibiliser les citoyen.ne.s quant à leurs droits, plus précisément en garantissant un accès facile, complet et équitable à l'information juridique et à l'aide juridictionnelle. Il convient, à cet égard, de souligner l'urgence de la création et de la mise en service d'un site du Tribunal administratif permettant la publication instantanée, systématique et complète de toutes les décisions des différentes formations du tribunal. Sans oublier de rappeler la nécessité de remédier le plus tôt possible à l'absence de publication des rapports annuels du Tribunal administratif (différemment de la Cour des comptes qui publie tous ses rapports), ce qui constitue un obstacle majeur à la diffusion de l'information dont dispose le public, et plus spécifiquement les composantes de la société civile, sur la jurisprudence du Tribunal administratif et, par là même, à l'accès à la justice ;
- Aider logistiquement et matériellement les commissions de réforme qui travaillent, au sein du Ministère de la Justice, depuis quelques années, dans le cadre de la révision du Code Pénal, du Code de Procédure Pénale et du Code de procédure civile et commerciale afin d'assurer leur conformité avec la Constitution tunisienne du 26 janvier 2014 et les normes internationales ;
- Œuvrer pour le respect des droits des détenus, conformément à la loi 5/2016, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de détention et à la diminution du nombre des détenus, notamment à travers la mise en œuvre de peines alternatives à la détention et l'amendement de la loi relative aux stupéfiants ;

- Mettre en place les mécanismes institutionnels et juridiques pour la publication du rapport général de l'Instance Vérité et Dignité (IVD) au journal officiel et sa diffusion auprès des institutions de l'Etat et de la société civile et pour la mise en application des recommandations de l'IVD sur les réformes à introduire pour assurer les garanties de non répétition, et ce, conformément à l'article 148 ( §9 ) de la Constitution et les dispositions de la loi n°2013-53 sur la Justice transitionnelle ;
- Améliorer les outils de suivi du Plan d'action de la réforme de la Justice 2015-2020 ;
- Accélérer l'élection et la mise en place des Autorités constitutionnelles indépendantes qui sont prévues par la constitution mais qui n'ont pas encore été instituées (qui concernent : liberté de communication audiovisuelle, droits de l'Homme, bonne gouvernance, lutte contre la corruption, développement durable et droits des générations futures).

### **3. Droits des migrants et des réfugiés**

Le 3 mars 2014, la Tunisie et l'UE ont signé à Bruxelles, la déclaration politique sur le Partenariat pour la mobilité sans annonce préalable alors que la société civile s'y était opposée unanimement.

Dans la continuité de cette signature, à partir du 12 octobre 2016, la Tunisie et l'UE ont entamé cinq rounds de négociation sur un projet d'Accord de réadmission des personnes, ainsi que sur un projet d'Accord de facilitation des procédures pour l'octroi des visas. Malgré l'ambition affichée de négocier ces deux accords en parallèle, la société civile a toujours manifesté son opposition à toute tentative visant à conditionner la liberté de circulation des individus à la signature d'Accords de réadmission.

En outre, EuroMed Droits et ses membres et partenaires, refusent catégoriquement l'ensemble des dispositions concernant la réadmission des ressortissants de pays tiers, ainsi que celle des apatrides par la Tunisie. Le cadre réglementaire tunisien n'est actuellement pas adapté à l'accueil et à la protection des droits des ressortissants de pays tiers : il n'existe ni système d'asile, ni politique officielle de régularisation, ni, par conséquent, de garanties d'accès aux droits économiques et sociaux (santé, éducation, hébergement et travail). Bien que signataire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de la Charte de l'Organisation de l'Union africaine sur les réfugiés, la Tunisie n'a pas encore adopté une loi sur l'asile, principe pourtant affirmé dans la Constitution de 2014 dans son article 26. Malgré la délégation à l'HCR de la reconnaissance du statut de réfugié, ces personnes n'ont aucune protection effective sur le sol tunisien ni reconnaissance de leurs droits sur le plan national.

La réadmission des ressortissants tunisiens par la Tunisie doit quant à elle faire l'objet de conditions plus restrictives, c'est-à-dire qu'un éventuel processus de réadmission ne peut être effectif qu'après épuisement de toutes les voies de recours ainsi que la vérification de toute possibilité de régularisation dans le Pays de destination (demandeurs d'asile, demandeurs de regroupement familial,...), afin d'être conforme à l'article 24 de la Constitution tunisienne qui stipule que « tout citoyen a le droit de choisir son lieu de résidence et de circuler librement à l'intérieur du pays ainsi que le droit de le quitter ».



La signature de ces accords conditionnerait de façon inéquitable l'accès à la mobilité à une série de mesures sécuritaires et de contrôles aux frontières. Les diverses dispositions de ce texte entachent davantage la situation et les droits des personnes migrantes et réfugiées en Tunisie. En effet, la loi organique n°2004-6 du 3 février 2004, modifiant et complétant la loi n°75-40 du 14 mai 1975, criminalise toute forme d'aide, d'assistance ou de soutien aux entrées et sorties irrégulières du territoire qui pourrait être apportée aux migrants (pour les Tunisiens et les ressortissants d'autres pays), qui n'ont pas accès à une représentation légale ou aux garanties juridiques fondamentales, aboutissant à une criminalisation de fait ainsi qu'à l'empêchement du retour pour celles et ceux qui le désirent.

Des dispositions législatives sur le « délit d'émigration clandestine » sont également en vigueur, en violation du droit de quitter un pays, y compris le sien, figurant dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, ainsi que dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Les personnes peuvent ainsi être maintenues jusqu'à un an en détention préventive avant d'être expulsées, bien souvent dans des conditions contraires au cadre légal en vigueur.

En parallèle, il faut rappeler que les pénalités pour les migrants en dépassement de séjour s'accumulent notamment parce que la Tunisie refuse l'accès au séjour à de nombreux ressortissants – en particulier ceux originaires des pays d'Afrique au sud du Sahara – dont beaucoup ont effectué leurs études en Tunisie. De plus, le Code du travail qui demeure très rigide et l'adoption de la loi complémentaire de finances et du Code des investissements ne permettent pas l'intégration socio-économique des étrangers et le respect de leurs droits fondamentaux. Ce cadre largement restrictif fait en sorte que les travailleurs migrants en situation irrégulière tombent de facto dans le secteur informel et dans des réseaux de traite des êtres humains. La hausse du taux de migration irrégulière depuis la Tunisie depuis le dernier trimestre du 2017, corollaire de la conjoncture politique, économique et sociale, ainsi que d'une limitation accrue de la mobilité de ces jeunes, a abouti à un nombre croissant de disparus en mer.

D'où l'exigence du groupe d'adresser aux autorités européennes ainsi que tunisiennes certaines recommandations, dont :

- Veiller au plein respect des droits humains des personnes migrantes et réfugiées notamment via l'adoption et la mise en œuvre effective de textes législatifs en pleine conformité avec les conventions internationales ;
- Exclure la clause de réadmission des tiers et des apatrides de tous les accords bilatéraux et multilatéraux, en particulier avec l'UE compte tenu des nombreuses violations des droits des personnes migrantes et des demandeurs d'asile qui entachent l'application des procédures de réadmission, pénalisent l'entrée « illégale » en Tunisie et la sortie du pays, et exposent les ressortissants de pays tiers et les apatrides au risque de refoulement ou d'expulsion ;

- Assurer que la dimension genre soit prise en considération dans la mise en œuvre des accords de réadmission et que les personnes en situation de vulnérabilité – notamment les mineurs (et surtout ceux non accompagnés) – soient exclues de tout accord de réadmission ;
- Assurer que toutes les procédures d'identification soient dûment menées dans le respect des droits fondamentaux ;
- Assurer les garanties légales aux procédures de réadmission : épuisement des recours, droit de recours suspensif à la décision de réadmission, respect des droits et la dignité humaine, interdiction des rapatriements collectifs ainsi que de toute forme d'exploitation médiatique.
- Promouvoir, dans le cadre des conventions bilatérales et du Partenariat de Mobilité, une liberté de circulation réelle et effective pour les ressortissants tunisiens en élargissant l'accès à la facilitation de l'octroi des visas à l'ensemble des catégories socioprofessionnelles en vue de leur suppression à terme.
- Cesser d'aborder la question migratoire sous l'angle sécuritaire et l'envisager sous l'angle des droits humains. En ce sens faciliter la mobilité au lieu de la restreindre.
- Cesser toute référence à la notion de pays sûrs en l'absence de lois protégeant les droits des migrants et des demandeurs d'asile dans le pays.

#### **4. Droits économiques et sociaux**

Ce groupe thématique a pu approfondir le travail de la société civile sur les droits économiques et sociaux dans le cadre des relations entre la Tunisie et l'UE et d'évaluer l'impact des politiques et échanges économiques sur les droits économiques et sociaux en Tunisie.

Les droits économiques et sociaux ont très souvent été à l'origine des soulèvements et révoltes populaires qui ont marqué le pays tout au long des dernières décennies et, en particulier, à l'origine du déclenchement des mouvements révolutionnaires, le 17 décembre 2010. Ces insatisfactions ont notamment été suscitées par la difficulté des gouvernements successifs à garantir l'égalité des chances, à lutter contre la hausse du chômage et des inégalités régionales, et à inverser la tendance à la marginalisation et à l'exclusion sociale.

Les contraintes auxquelles la Tunisie est confrontée depuis 2011 procèdent de l'instabilité gouvernementale, constat qui se vérifie au niveau de l'élaboration des politiques et des réformes concrètes pour répondre aux revendications sociales et économiques de la population. Une des conséquences de cette conjoncture se solde par un manque flagrant de vision stratégique ainsi que de l'absence d'une approche globale où les droits économiques et sociaux devraient apparaître comme un fil rouge indivisible des choix du gouvernement national en permettant un développement économique plus équitable et égalitaire. En Tunisie, la conceptualisation des droits économiques et sociaux reste justement partielle. Sont négligés

certaines droits humains, notamment culturels et environnementaux, tout comme la transversalité des droits des femmes et des droits de l'enfant, ainsi que ceux des groupes défavorisés et marginalisés.

Depuis janvier 2016, la Tunisie connaît une recrudescence des mouvements sociaux, dont les revendications, concernent principalement la création d'emplois dans les zones défavorisées du centre et du sud de la Tunisie, ainsi que l'accès pour toutes et tous à des services publics de qualité.

Cette protection et cette promotion des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux doit aussi être impérativement mise en avant dans les relations bilatérales de la Tunisie avec l'UE. L'endettement et la dépendance de la Tunisie vis-à-vis de ses partenaires financiers internationaux, a atteint des proportions historiques et le déficit public continue de s'aggraver sans que les dépenses publiques en investissement, trop faibles, ne laissent envisager une reprise d'activité économique. Les négociations officielles concernant la conclusion d'un Accord de Libre-Echange Complet et Approfondi (ALECA), débutées en avril 2016 et arrivées à leur 4<sup>ème</sup> round inquiètent les organisations de la société civile ainsi que les organisations professionnelles sectorielles. Cet ALECA va bien au-delà de ce que comprenait l'Accord de 1995 : outre l'agriculture, les services et les marchés publics, l'ALECA vise également à aborder des questions plus complexes comme la réglementation et la durabilité en matière de travail et de réglementation environnementale, et ce, en l'absence d'un nouveau modèle de développement, et en l'absence de l'instance constitutionnelle (Instance du développement durable et des générations futures) dont le rôle est primordial sur cette question.

Dans ce sens, les membres de groupe ont pu soumettre certaines recommandations, dont :

- Appréhender la thématique des droits économiques et sociaux sous l'angle : solidarité, Etat de droit, politiques concrètes (de distribution et de redistribution des richesses), culture et environnement ;
- Aborder la question du modèle de planification économique (stratégie/réforme), qui doit prendre en considération les réformes engagées et qui doit inclure la dimension transversale des droits humains, y compris les droits économiques et sociaux ;
- Ratifier le protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) ;
- Orienter l'aide de l'UE vers les besoins identifiés du pays et non pas adapter les stratégies nationales des pays partenaires en fonction des fonds existants ;
- Encourager les solutions d'allègement de l'endettement actuel de la Tunisie qui pénalise la transition démocratique et économique ;
- Orienter les relations entre la Tunisie et l'UE dans une perspective stratégique qui aide à relever les principaux défis se posant actuellement à la Tunisie, notamment ceux de la sécurité alimentaire, de

l'autonomie énergétique et de la gestion de l'eau. Appuyer dans ce sens la coopération technique et scientifique dans le domaine des énergies renouvelables et de l'économie sociale et solidaire ;

- Eviter les conditionnalités qui entraînent l'adoption de réformes et de politiques d'austérité défavorables aux droits économiques et sociaux des citoyens et citoyennes ;
- Assortir la liberté de circulation des biens, des services, des capitaux ainsi que la libre circulation des personnes ;
- Privilégier un angle de lecture transversal du partenariat entre la Tunisie et l'UE sous un prisme « reconnaissance des droits humains et des droits économiques et sociaux » pour dégager une dynamique à même d'éviter d'hypothéquer les intérêts des générations futures.

## VI. Impact du projet

Les espaces de dialogue ainsi que le travail des membres des groupes de travail impliqués dans l'action s'est inscrit dans la continuité et à long terme, ce qui a permis de réaliser des résultats. De manière concrète, chaque session de travail s'est conclue par une session « Méthodologie et suivi ». Lors de ces sessions, les GTs ont décidé des étapes à venir et des actions à entreprendre pour concrétiser les décisions et les recommandations issues des journées de travail.

A travers les actions mentionnées dans les paragraphes précédents il a été possible d'atteindre l'impact suivant :

### Droits des femmes et égalité hommes-femmes :

- **L'adoption de deux principes de parité verticale et horizontale dans la loi sur les élections législatives puis municipales**, le 15 juin 2016, qui s'applique tant aux élections municipales que régionales.
- **Le lancement du collectif pour la défense de la loi intégrale contre les violences à l'égard des femmes**, suite à plusieurs réunions de plaidoyer auprès du Ministère de la femme, de la famille et de l'enfance et à la tenue d'une Conférence. Le travail du collectif pendant deux années (réunions du COPIL ainsi que des commissions spécifiques, élaboration d'un argumentaire, organisation de missions de plaidoyer auprès des différents blocs parlementaires et du Ministère, mobilisation et présence à l'ARP y compris tout au long de sa discussion et son vote en plénière), a contribué largement à **l'adoption de cette loi**, le 27 juillet 2017.
- **L'abrogation de la « circulaire 73 »** interdisant le mariage d'une Tunisienne, présumée musulmane, avec un étranger (présumé non musulman), le 14 septembre 2017, ainsi que **l'amendement de l'article 227 bis du Code pénal**, le 25 septembre 2017, prévoyant un arrêt des poursuites judiciaires à l'encontre du violeur en cas de mariage avec la victime. Les risques liés aux mariages précoces et

forcés entre la victime de viol et son agresseur ont, en fait, fait l'objet de plusieurs recommandations du GT ainsi que d'une stratégie de plaidoyer menée par un collectif coordonné par EuroMed Droits (le collectif pour les libertés individuelles) qui comprend outre les principales associations faisant partie du GT engagé dans l'Action, d'autres ONGs nationales et internationales.

- Bien que le processus qui consacre le **principe de l'égalité dans l'héritage** dans la loi tunisienne soit encore en cours, beaucoup a été fait par les membres du GT pour l'adoption de cette loi : trois comités de réflexion ont été créés (communication, argumentaire et plaidoyer) ; un collectif est né (parmi ses membres : ATFD, AFTURD, BEITY, LTDH, etc.) et a organisé la marche historique du 10 mars 2018. En outre, l'invitation des acteurs clés dans les discussions du GT, notamment Mme Bochra Bel Haj Hmida, Présidente de la Commission Droits et Liberté, a permis au GT d'optimiser son action.

### **Réforme de la Justice :**

- En ce qui concerne ce groupe de travail, **EuroMed Droits a veillé d'une part, à ce que les principaux acteurs impliqués dans la réforme de la Justice soient associés au groupe de travail**, soit en tant que membres, soit en tant qu'invités. D'autre part, tous les ministres de la Justice depuis le début du projet ont fait l'objet d'une visite de plaidoyer des membres du groupe thématique pour porter les recommandations du GT. Ce processus d'inclusion et l'acceptation d'un travail en commun est en lui-même un résultat indéniable.
- **L'adoption de la loi organique relative au Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM)** a fait l'objet d'un débat national qu'EuroMed Droits a accompagné en organisant une série d'activités dans le but d'amener les différentes organisations spécialisées à adopter une position commune sur le contenu du projet de loi. Notamment EuroMed Droits a été membre du comité de pilotage du Programme d'Appui à la Réforme de la Justice ; a organisé un focus groupe sur le CSM ; a mis en place une commission restreinte dans le but d'élaborer des recommandations communes sur le projet de loi relatif au CSM ; a mené un travail sur l'avant-projet de la loi sur le CSM rédigé par le comité d'experts du Ministère de la Justice ; a organisé un atelier de travail sur le CSM entre les membres du groupe de travail et la Délégation de l'Union Européenne, l'Assistance Technique du Programme d'Assistance à la Réforme de la Justice (ATPARJ), le Conseil de l'Europe, le PNUD et ce, pour présenter les travaux de la commission de la législation générale au sein de l'ARP et de discuter certaines dispositions du texte ; a organisé une conférence en soutien à l'Association des Magistrats Tunisiens sur l'indépendance de la Justice et la mise en place des instances constitutionnelles ; a organisé des réunions de coordination entre les différentes parties prenantes concernant l'interprétation du processus ; a organisé une réunion ad hoc réunissant certains membres du CSM lors de la session extraordinaire du 7 Juillet.

- Outre la décentralisation du Tribunal Administratif, comme souligné dans les recommandations adressées par le GT, le Conseil ministériel du 18 Mars 2017 a été consacré au renforcement des capacités du pouvoir judiciaire pour le Tribunal administratif et la Cour des Comptes et ce afin de pouvoir assurer les élections locales dans les meilleures conditions. Enfin, suite à la déclaration officielle du Président du Gouvernement lors de la cérémonie du 50<sup>ème</sup> anniversaire de la Cour (08/03/2018), le Gouvernement a demandé officiellement à l'ARP d'accélérer la loi organique organisant la Cour des Comptes. Dans le même cadre, le comité parlementaire des finances a opté le 13/03/2018 à l'indépendance financière de la Cour des Comptes dans le projet de loi organique du budget. Par ailleurs, ce même Conseil a été consacré également au renforcement des capacités du pouvoir judiciaire.
- **Amendement partiel de la loi 52 Loi n°92-52 relative à la lutte contre les stupéfiants**, modifiée par la loi n° 2017-39 du 8 mai 2017 donne au juge un pouvoir d'appréciation pour alléger les sanctions dans certains cas.

### **Droits des migrants et des personnes réfugiées**

- Un appel à candidature a été ouvert pendant le mois de mars 2019 pour les associations et conseils élus des résidents à l'étranger au **conseil national des Tunisiens résidents à l'étranger**, crée en 2016, mais réellement entré en vigueur par décret qu'en Octobre 2018. Les membres du groupe ont abordé la question à partir de 2014. Dans la foulée, EuroMed, avec ses membres et partenaires a organisé une conférence de presse, le 2 juin 2016, pour réaffirmer la nécessité de constituer un Conseil des TRE indépendant, au sein duquel la représentation des associations historiques des TRE doit être assurée.
- A la suite de nombreuses réunions organisées par EuroMed Droits et ses partenaires de la SC avec des représentants des autorités tunisiennes, notamment la Présidence de la République et le Secrétariat d'Etat chargé des affaires de la migration et des affaires sociales, la **commission d'enquête indépendante pour les disparu.e.s en mer**, réclamant une justice efficace et équitable et qui définisse les responsabilités des autorités nationales et européennes, a vu officiellement le jour en juin 2015. Cette dernière est composée de représentants de la Présidence de la République, du ministère de la Justice, du ministère de la défense, des familles des disparus et de la société civile. Cependant, le manque de volonté politique, a entravé l'effectivité de la mise en place des procédures établies.
- Dans le cadre des deux Accords négociés en parallèle au sein du Partenariat pour la Mobilité, la clause relative à la réadmission des tiers et des apatrides a été mise de côté à la demande des autorités tunisiennes. En outre, une liste plus élargie des bénéficiaires d'une facilitation des procédures

d'octroi de visas est en discussion entre les deux parties. Ce groupe de travail est en fait devenu un espace de suivi de ce Partenariat, à travers des focus groupes et de mission de plaidoyer à ce sujet.

- Adoption, le 9 octobre 2018, de la **loi organique n°11 de 2018 relative à l'abolition de toutes les formes de discrimination raciale**. Suite à une session de ce groupe de travail, EuroMed Droits, en partenariat avec la CRLDH et le FTDES, a pris l'initiative de travailler activement sur la question de la discrimination : organisation de deux conférences de presse ; rédaction du projet de loi; adoption du projet de loi par 12 députés de l'ARP et dépôt du projet à l'Assemblée; soumission d'un projet de loi par le Gouvernement ; mission de plaidoyer à l'ARP ; publication d'une déclaration; organisation d'une table ronde avec la Commission parlementaire chargée des droits, libertés et relations extérieures.
- **Adoption du décret gouvernemental n°2018-331 du 6 avril 2018** qui reconnaît l'exonération des pénalités de dépassement de séjour au profit des étudiants et stagiaires étrangers vivant en Tunisie. EuroMed et les membres de ce groupe de travail ont plaidé pour une suppression des pénalités pour les étrangers en dépassement de séjour. EuroMed a ainsi soutenu ses membres et partenaires, dont des associations des migrants subsahariens, dans cette revendication, par exemple à travers la co-organisation d'une marche nationale pacifique en soutien à la situation des migrants en Tunisie, le 13 mai 2018.

#### **Droits économiques et sociaux :**

- **Mise en place de la coalition pour la défense du droit à la santé**, suite à une session de travail sur l'accès à la santé. Ce collectif qui a commencé progressivement à s'élargir, a publié des communiqués, a organisé des conférences de presse soutenues par EuroMed Droits et, suite à la détérioration de la situation de la santé publique, ce comité mène actuellement un combat pour appeler le Gouvernement à mettre en place une stratégie pour sauver le secteur public de la santé.
- La constitution et la coordination par EuroMed, suite à une proposition faite lors d'une session de travail, **d'un groupe de travail ad hoc pour l'écriture d'un rapport alternatif présenté au Comité Economique, Social et Culturel (CODESC)** du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme, le 22 août 2016. En particulier, les recommandations issues de ce rapport alternatif ont été reprises par le CODESC et prise en compte par le Gouvernement Tunisien. La réalisation de ce résultat a été possible grâce à une série d'actions entreprises par EuroMed et les membres du GT « Droit économiques et sociaux » : organisation d'une journée de formation en partenariat avec le bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme en Tunisie sur les standards internationaux en termes de droits économiques sociaux, la répartition des associations en quatre groupes thématiques : « questions économiques » – « travail, protection sociale, syndicats » – « égalité hommes femmes, santé » – « éducation, culture », une rencontre entre les membres du groupe de travail Tunisie au sein du

CODESC et un représentant de cette coalition en amont de la séance d'examen de la Tunisie, le 20 septembre au siège des Nations-Unies à Genève. Enfin, en janvier 2017, EuroMed Droits a organisé un atelier en partenariat avec le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme pour donner suite aux recommandations faites à la Tunisie par le CODESC en octobre 2017.

- Le mise en place d'un sous-comité au sein du GT sur **le suivi des négociations de l'Accord de Libre Echange Complet et Approfondi (ALECA) en mars 2018**. Ce résultat ne représente que le couronnement d'un suivi démarré déjà depuis 2014, concrétisé par la décision de se focaliser sur les droits économiques et sociaux en tant que champ d'impact de l'ALECA. Plusieurs des recommandations produites ont été prises en compte. D'une part, par les autorités tunisiennes qui ont entamée des études d'évaluation techniques (notamment sur la libéralisation des produits agricoles et des services) ainsi qu'une autre étude sur l'évaluation de l'Accord d'Association qui devrait être finalisée avant l'été 2019. D'autre part, par les institutions européennes qui ont pris en compte la recommandation de la société civile relative à la transparence des négociations, dans la mesure où l'intégralité des propositions européennes du premier cycle -ainsi que leurs modifications suite aux différents rounds- a été publiée sur un site officiel dédié à l'ALECA. De même, l'UGPO/ALECA a mis en place un comité de pilotage composé par des experts et des représentants de la société civile, afin de pouvoir présenter leurs recommandations. Ainsi, l'inclusion de la société civile dans le suivi des relations entre la Tunisie et l'Union Européenne est en train, sous l'impulsion d'EuroMed Droits, de passer d'initiatives ad hoc à des échanges formalisés et institutionnalisés. En outre, en 2017, la présidence du Gouvernement a envoyé une lettre officielle à EuroMed Droits pour lui demander de désigner 13 membres de la société civile pour faire partie des 13 commissions nationales chargées de suivre les négociations sur l'ALECA. Enfin, la recommandation relative à la nécessité d'accompagner la libre circulation des biens et des services de la libre circulation des personnes, semble avoir entamé un processus de réflexion de synergie entre l'ALECA et l'Accord sur la facilitation de visas au niveau européen et tunisien.

## **VI. Perspectives des relations entre la Tunisie et l'UE**

Dans une perspective de capitalisation de la dynamique lancée dans le cadre du Projet de Dialogue Tripartite et pour pallier une insuffisance constatée par les 4 GT concernant une absence de vision de la part de l'Etat Tunisien quant aux perspectives des relations Tuniso Européennes, EuroMed Droit a lancé une initiative pour engager une réflexion sur le futur des relations de la Tunisie avec son partenaire européen et ce, à travers une grille d'analyse privilégiant deux aspects fondamentaux devant présider cette réflexion : le respect des droits humains et l'ancrage de la Tunisie dans son environnement Euro-méditerranéen.

L'Accord d'Association (1995) issu du Processus de Barcelone ainsi que les différentes initiatives proposant de nouveaux cadres de coopération avec l'Union européenne (plans d'actions à partir de 2003 et politique



européenne de voisinage/PEV, et PEV rénovée par la suite) ayant montré leurs limites, il est devenu nécessaire d'engager une réelle réflexion prospective sur les attentes de la société civile tunisienne concernant le partenariat entre la Tunisie et l'Union européenne.

En effet, l'approche différenciée à la base de ce cadre de partenariat n'a pas vraiment pris en compte non seulement les spécificités des Pays de la région du sud de la Méditerranée mais surtout les exigences particulières de la Tunisie, au regard des défis et enjeux posés par la transition tunisienne.

Le court et le moyen terme sous-tendent la démarche des négociations de l'offre européenne de partenariat, articulée essentiellement autour de l'ALECA et le PpM qui tend à harmoniser la politique extérieure de l'UE vis-à-vis de ses voisins du Sud. D'une part, l'UE, avec les Accords de libre-échange et de mobilité, déficients en matière de réel développement humain et durable, d'égalité des chances et de liberté de circulation ... D'autre part, la Tunisie, qui a endossé la logique européenne, se contente d'entrer en négociation sur des chapitres qui ne tiennent que peu ou prou compte des besoins inhérents à sa conjoncture actuelle. Cette gestion courante des affaires des deux parties, n'ambitionne pas une remise en question plus générale des cadres de partenariat et, en même temps, reflète un manque de vision interne que l'instabilité politique récurrente pourrait expliquer.

En outre, l'instabilité politique du pays, celle de la région et les failles au niveau économique, social, culturel et environnemental semblent ne pas avoir été prises à leur juste mesure de la part de l'UE et ses Etats Membres. Cet état de fait et, sans remettre en question l'ancrage de la Tunisie dans son environnement euro-méditerranéen, représente la cause majeure de la frustration de la société civile vis-à-vis de la politique extérieure de l'UE et des autorités tunisiennes ; situation qui a suscité la mobilisation, l'intérêt et l'action continue de la société civile tunisienne.

Néanmoins, dédiée aux relations Tuniso-européennes, cette capacité de propositions n'a été reconnue que tardivement et de manière partielle. Nonobstant les avancées tangibles quant à l'inclusion de la société civile au niveau des débats nationaux majeurs (propre à une situation d'un Etat en transition), l'on peut relever l'absence d'une vraie réflexion sur les perspectives des relations entre la Tunisie et l'UE.

A cette fin et pour capitaliser sur le travail fait lors des groupes de travail thématiques des années précédentes, un groupe de travail mixte (composé par des représentants des GTs thématiques), piloté par un groupe de travail d'experts a été mis en place afin de mener une réflexion sur une vision stratégique d'un véritable partenariat entre la Tunisie et l'UE basé sur les Droits humains.

Outre la réflexion elle-même, l'output projeté est l'élaboration d'un rapport final (*policy paper*) qui dressera les contours d'« une politique tunisienne du voisinage européen ».

Ce rapport intégrera principalement les points suivants :

- Le triangle d'or « Etat de droits, Droits humains et démocratie », les mutations majeures du scénario post 2011, les manifestations et les causes du désarroi et du désenchantement ;
- Les valeurs communes à la Tunisie et à l'UE et le particularisme tunisien dans un ancrage Droits humains et euro-méditerranéen ;
- Le Dialogue Tripartite comme cadre idoine de réflexion ;
- Un libre-échange en tant que vecteur de développement des droits économiques et sociaux ;
- Le droit à la mobilité et le sens de l'humain ;
- La coopération culturelle.

Cet output sera réalisé par le biais de plusieurs sources qui alimentent la réflexion et à travers une démarche participative basée sur :

- Quatre sessions plénières d'un groupe de travail mixte pluridisciplinaire, composé de représentants de la société civile (issus des 4 groupes thématiques précédents), d'universitaires, d'experts et de journalistes de haut niveau d'expertise et d'engagement dans la vie publique. Il est coordonné par un groupe d'experts présidé par M. Kamel Jendoubi. Quatre sessions, à partir du mois de novembre jusqu'à avril ont été organisées pour alimenter le travail du rapport final sur différentes thématiques. Elles ont été aussi préparées par les discussions entamées en groupes restreints, sous forme de sous-comités thématiques.
- L'apport et l'inclusion des acteurs clé externes au contenu de ce travail à travers :
  - o Deux tables rondes avec les Ambassadeurs des Pays de l'UE en Tunisie,
  - o L'invitation des certains représentants (hauts cadres) des autorités tunisiennes aux sessions du groupe de travail,
  - o Les rencontres bilatérales avec certains représentants (hauts cadres) des autorités tunisiennes,
  - o Les entretiens avec certains représentants (hauts fonctionnaires) des Institutions de l'UE à Bruxelles
  - o Les entretiens avec les représentants de deux Pays membres de l'UE, notamment à Paris et à Rome.

## **VII. Défis et perspectives du projet**

Au-delà des nombreuses réalisations permises par le projet de Dialogue tripartite et décrites dans ce livret, plusieurs choses restent à faire dont notamment :

- La pérennisation du Dialogue tripartite qui demeure le seul exemple de réussite en la matière dans la région et ce, à travers la mise en place de mécanismes formels de Consultation de la Société civile ;

- Le maintien de la dynamique des groupes de travail et de la mobilisation de la société civile autour des problématiques clefs auxquelles le pays fait face et ce pour parachever le processus de démocratisation de la Tunisie et pour garantir que la construction d'un Etat de droit respectueux des Droits humains demeure au centre des relations entre la Tunisie et l'UE et ses Etats membres ;
- L'élargissement du Dialogue à d'autres thématiques d'actualité, comme la Justice climatique ;
- Le renforcement de la dynamique d'inclusion de la société civile des régions dans le processus global ;
- Le renforcement de capacités de la Société civile afin qu'elle puisse continuer à suivre effectivement des dossiers très techniques tels que l'ALECA, le PpM et d'autres dossiers clefs dans les relations Tuniso-Européennes ;
- L'inclusion de la Société civile européenne dans le dialogue tripartite ;
- L'implication effective de la Société civile dans la réflexion sur une nouvelle forme de partenariat entre la Tunisie et son voisin européen.

## **Annexe I. Composition des GTs thématiques :**

- Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT)
- Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme (LTDH)
- Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD)
- Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux (FTDES)
- Association des Magistrats Tunisiens (AMT)
- Ordre National des Avocats de Tunisie (ONAT)
- Union des magistrats Administratifs (UMA)
- Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche sur le Développement (AFTURD)
- Beyti
- Union Tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA)
- La Coordination Nationale Indépendante pour la Justice Transitionnelle (CNIJT)
- Union Nationale des Femmes Tunisiennes (UNFT)
- Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme (CRLDHT)
- Association Tunisienne du Droit Constitutionnel (ATDC)
- Thala Solidaire
- L'observatoire Tunisien pour l'indépendance de la magistrature (OTIM)
- Association des femmes Juristes (AFJ)
- La ligue des Electriciennes Tunisiennes (LET)
- Association Tunisienne des Jeunes Avocats (ATJA)
- Doustourna/Doustourna Beja
- Ligue Tunisienne de la Citoyenneté
- Association de défense des droits de l'homme
- Syndicat des magistrats tunisiens
- Transparency 25

- Fondation Chokri Belaïd
- Collectif 95 Maghreb et Egalité
- IRTIKA
- Association citoyenneté paritaire TIGAR
- Coalition des femmes pour la Tunisie
- Africa Women Forum
- Marche mondiale des femmes
- Association Ama
- Association Tunisienne des Personnes Handicapées
- Horizon Kef
- Vision Ain Drahem
- Association Citoyenneté et Libertés (ACL)
- ACL Jerba
- Association Joussour
- Groupe Tawhida Ben Cheikh
- Femmes et progrès
- Association voix Libre
- Association El Karama
- Association Egalité et Parité
- Association pour la femme et la famille
- Association des créateurs engagés
- Centre de Tunis pour la Migration et l'Asile (CETUMA)
- Association des Etudiants et des Stagiaires Africains en Tunisie (AESAT)
- Association pour le leadership et la démocratie en Afrique (ALDA)
- Fédération des tunisiens pour une citoyenneté des 2 rives (FTCR)
- Association pour les études sur La Population, la Migration et la Société (ASPOMIS)
- Afrique Intelligence
- UTOPIA
- Association Tunisienne de Défense des Droits de l'Enfant (ATDDE)
- Plateforme Tunisienne d'Economie Sociale & Solidaire (PLATESS)
- Association Amal pour l'Environnement Metlaoui
- Association Tunisienne de Défense du Droit à la Santé (ATDDS)
- Enda Tamwell
- ADEM

Au-delà des associations, ces groupes de travail ont bénéficié de la participation de représentants de certaines institutions nationales notamment :

- Présidence de la république
- Assemblée des Représentants du Peuple (ARP)
- Conseil Supérieur de la Magistrature
- Ministère des Affaires Etrangères
- Ministère de la Justice
- Ministère en charge des relations avec les Instances indépendantes, la société civile et les Droits de l'Homme.

- Ministère du Commerce
- Ministère des Affaires Sociales
- Ministère de l'Agriculture
- Ministère de la Femme, de la Famille et de l'enfance
- Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale
- UGPO ALECA

Également, des individus activistes ont fait partie de ces groupes, notamment :

- Avocat.e.s
- Magistrat.e.s appartenant aux différentes juridictions (Tribunal administratif ; Chambre de première instance auprès du Tribunal Administratif ; Cour des Comptes ; Chambre Régionale des Notaires ; Tribunal d'Appel Tunis ; Conseil de la concurrence)
- Universitaires (Université centrale de Tunis, Université de Jendouba, Université de Sfax, Université de Tunis El Manar, Université de Carthage, Faculté de Science Economique et de Gestion de Tunis, ICHEC, École Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales de Tunis)
- Experts

### **Annexe II Composition du Groupe des experts :**

- Kamel Jendoubi, Président du (GE)
- Bassem Karray, Université de Sfax
- Mohamed Limem, Université de Jendouba
- Hakim Ben Hammouda, Expert
- Selim Hammami, Ancien Ambassadeur de la Tunisie et consultant auprès d'EuroMed Droits

### **Annexe III Composition du Groupe mixte :**

- Naima Hammami, (UGTT)
- Samy Aouadi, (UGTT)
- Wided Bouchamaoui, (UTICA)
- Mokhtar Trifi, (LTDH)
- Sihem El Mabrouk, (LTDH)
- Raoudha Gharbi, (LTDH)
- Sadok Rahmouni, (ONAT)
- Abdejelil Bedoui, (FTDES)
- Malek Kefif, (FTDES)
- Khadija Cherif, (ATFD)
- Aicha Ben Belhassen, (AMT)
- Salwa Kennou, (AFTURD)
- Sana Ben Achour, (Beity)
- Anware Mnasri, (Thala Solidaire)
- Hassen Boubakri, (CETUMA)
- Moez Cherif, (ATDDE)
- Cherifa Lakhoua, (ASPOMIS)
- Blamassi Touré, (ALDA)
- Dorra Mahfoudh, (Collectif 95 Maghreb et Egalité)

- Lassad Jamoussi, (Tunisian Association for Management and Social Stability)
- Mohamed Salah Ben Aissa, (Université Tunis 2 et Ancien Ministre de la Justice)
- Sofiane Ben Farhat, (Journaliste et Universitaire)
- Tarek Ben Hiba, (Association CITOYENNETÉ, DÉVELOPPEMENT, CULTURES et MIGRATIONS des deux RIVES)
- Leith Ben Becher, (Agriculteur, ex Synagri)
- Salsabil Klibi, (Juriste et membre de l'Association Tunisienne du Droit Constitutionnel)
- Sonia Ben Frej, (Directrice Générale de BH Invest)
- Sofiane Ben Farhat, (Journaliste)

## **Annexe IV**

**Publications EuroMed Droits dans le cadre du Projet de Dialogue Tripartite**

- Ben Jemia, M., Ben Achour, S., Boubakri, H. (Ed.). (Décembre 2014). *Plaidoyer pour une réforme des lois relatives aux migrants, aux étrangers et à la nationalité en Tunisie*
- Mahjoub, A., Saadaoui, Z. (Mai 2015). *Impact de l'Accord de Libre-Echange Complet et Approfondi sur les Droits économiques et sociaux en Tunisie*
- Bedoui, A. (Juin 2015). *Les incidences du financement européen des projets éducatifs en Tunisie : Analyse selon une approche basée sur les droits de l'Homme*
- Ben Achour, S. (Mai 2016). *Violences à l'égard des femmes : les lois du genre*
- Jendoubi, K. (Septembre 2017). *Relations Tuniso-Européennes : Vision, enjeux et perspectives*
- Mnasri, A. (Mars 2018). *Accès des femmes à la justice*
- Karray, B. (Avril 2018). *ALECA : Analyse de certaines dispositions de l'offre européenne*

**This document has been produced with the financial assistance of the European Union. The contents of this document are the sole responsibility of EuroMed Rights and can under no circumstances be regarded as reflecting the position of the European Union.**



**This document has been produced with the financial assistance of the Norwegian Ministry of Foreign Affairs.**





EuroMed Rights  
EuroMed Droits  
الأورو-متوسطية للحقوق

Nos partenaires :



Tél/Fax +216 71 840 782

[www.euromedrights.org](http://www.euromedrights.org)

Facebook : EuroMed Rights - Tunisia